

**Lundi 16 décembre 2024**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 décembre 2024 à 21 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Sont aussi présentes** Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-12-526

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, acceptation et autorisation de paiement des comptes payables au 16 décembre 2024.
4. Avis de motion du Règlement numéro 406-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025.
5. Dépôt du projet de règlement numéro 406-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025.
6. Avis de motion du Règlement numéro 407-2024 régissant les comptes de taxes pour l'année 2025.
7. Dépôt du projet de règlement numéro 407-2024 régissant les comptes de taxes pour l'année 2025.
8. Avis de motion du Règlement numéro 408-2024 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur la Branche 3 du cours d'eau Minville.
9. Dépôt du projet de règlement numéro 408-2024 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur la Branche 3 du cours d'eau Minville.
10. Appropriation de la réserve financière en eau potable pour le paiement des factures de Kemira Water Solutions Canada inc.
11. Autorisation de paiement d'une partie de la retenue à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) en regard du contrat pour les travaux de remplacement de trottoirs.
12. Autorisation de payer la demande de paiement numéro 13 à Marcel Charest et Fils inc. en regard du contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
13. Autorisation de paiement à Groupe Colas Québec inc. dans le cadre du contrat de pavage de la rue Notre-Dame.
14. Achat de tapis pour le centre communautaire auprès du Centre de rénovation Camille Dumais inc.
15. Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer un contrat de vente du lot numéro 6 623 396 du cadastre du Québec avec Excavation Stéphane Michaud.

16. Autorisation de signature d'un contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne avec ICO Technologies inc.
17. Prolongation de la période d'essai de Madame Véronique Ducasse.
18. Autorisation de signature d'un contrat de travail avec Madame Line St-Pierre à titre de chargée de projet au Service du greffe.
19. Autorisation de signature d'un contrat de travail avec Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale.
20. Démission de Monsieur Julien Caron à titre d'ouvrier d'entretien.
21. Embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour les activités d'automne et d'hiver 2024-2025.
22. Versement d'une aide financière à Services Kam-Aide dans le cadre de sa campagne de sociofinancement.
23. Période de questions.
24. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-527**

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 16 DÉCEMBRE 2024.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 16 décembre 2024, pages 1 à 3, pour un montant de 923 467,76 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 923 467,76 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-528**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025.**

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 406-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025.

---

Rémi Pelletier, conseiller

**2024-12-529**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2024 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025.**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 406-2024 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025.

**2024-12-530**      **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2024 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025.**

---

Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 407-2024 régissant les comptes de taxes pour l'année 2025.

---

François Gagné-Bérubé, conseiller

**2024-12-531**      **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2024 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025.**

---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Rémi Pelletier, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 407-2024 régissant les comptes de taxes pour l'année 2025.

**2024-12-532**      **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2024 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE D'UNE TARIFICATION POUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS VERSÉS À LA MRC DE KAMOURASKA POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU MINVILLE.**

---

Madame Céline Langlais, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 408-2024 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur la Branche 3 du cours d'eau Minville.

---

Céline Langlais, conseillère

**2024-12-533**      **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2024 IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE D'UNE TARIFICATION POUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS VERSÉS À LA MRC DE KAMOURASKA POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 3 DU COURS D'EAU MINVILLE.**

---

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Josée Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 408-2024 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur la Branche 3 du cours d'eau Minville.

**2024-12-534**      **APPROPRIATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE EN EAU POTABLE POUR LE PAIEMENT DES FACTURES DE KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.**

---

CONSIDÉRANT que les opérations de traitement d'eau potable ont nécessité l'utilisation d'une plus grande quantité de produits chimiques depuis le début de l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les fonds disponibles au budget 2024 pour l'achat de produits chimiques sont épuisés et que de nouvelles sommes doivent être allouées;

CONSIDÉRANT également que d'autres factures de produits chimiques sont à recevoir d'ici la fin de l'année 2024;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 262-2014 créant une réserve financière pour des dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 86 000 \$ est disponible dans la réserve financière en eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'approprier un montant maximal de 53 000 \$ dans la réserve financière en eau potable pour pourvoir au paiement des dépenses en produits chimiques d'ici le 31 décembre 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-535**

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA RETENUE À 2646-1871 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND) EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-91 de ce conseil octroyant les travaux de remplacement de trottoirs à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 268 852,37 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-349 de ce conseil procédant à l'acceptation provisoire des travaux de remplacement de trottoirs;

CONSIDÉRANT la remise des documents requis par l'entrepreneur pour la libération d'une partie de la retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 10 décembre 2024 de procéder à la libération de 50 % de la retenue détenue par la Ville dans le cadre de ce projet représentant un montant de 14 353,49 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) d'un montant de 14 353,49 \$ incluant les taxes correspondant à la moitié de la retenue de garantie détenue par la Ville.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-536**

**AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 13 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du

centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-170 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-244 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 8 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-285 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 9 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-350 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 10 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 812 427,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-402 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 11 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 552 182,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-445 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 12 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 207 832,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 13 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 10 décembre 2024 approuvant le paiement de la demande numéro 13 produite par Marcel Charest et Fils inc. au

montant de 542 452,29 \$ incluant les taxes, lequel inclut des coûts supplémentaires d'un montant de 74 107,98 \$ liés à l'ordre de changement numéro ODC-4 et une libération de 50 % de la retenue détenue par la Ville dans le cadre de ce projet représentant un montant de 375 226,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-402 de ce conseil acceptant provisoirement les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté avec réserve en date du 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim datée du 11 décembre 2024 d'approuver les modifications identifiées dans l'ordre de changement numéro ODC-4 représentant un coût supplémentaire de 74 107,98 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 542 452,29 \$ incluant les taxes et la moitié de la retenue de garantie détenue par la Ville.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-537

**AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE COLAS QUÉBEC INC. DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA RUE NOTRE-DAME.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 048 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-395 de ce conseil octroyant à Groupe Colas Québec inc. un contrat pour le pavage de la rue Notre-Dame au montant de 273 921,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-449 de ce conseil autorisant à Groupe Colas Québec inc. des coûts supplémentaires pour l'installation de deux puisards pluviaux sur la rue Notre-Dame au montant de 26 127,15 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture de Groupe Colas Québec inc. datée du 13 novembre 2024 au montant de 274 735,94 \$ incluant les taxes pour le contrat de pavage de la rue Notre-Dame, laquelle inclut également des coûts supplémentaires de 5 213,96 \$ liés à l'ajout de matériaux granulaires supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim datée du 12 décembre 2024 d'approuver le paiement de coûts supplémentaires au montant de 5 213,96 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics en date du 12 décembre 2024 d'approuver le paiement de la facture du Groupe Colas Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Groupe Colas Québec inc. dans le cadre du contrat de pavage de la rue Notre-Dame d'un montant de 274 735,94 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-538**

**ACHAT DE TAPIS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE AUPRÈS DU CENTRE DE RÉNOVATION CAMILLE DUMAIS INC.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'installer des tapis en période hivernale au centre communautaire;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée par Madame Caroline Dumais, designer d'intérieur;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 3 décembre 2024 du Centre de rénovation Camille Dumais inc. pour la fourniture de tapis au montant de 11 374,99 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'achat de tapis auprès du Centre de rénovation Camille Dumais inc. au montant de 11 374,99 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la soumission numéro 967719 datée du 3 décembre 2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-539**

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT DE VENTE DU LOT NUMÉRO 6 623 396 DU CADASTRE DU QUÉBEC AVEC EXCAVATION STÉPHAN MICHAUD.**

---

CONSIDÉRANT l'intérêt d'Excavation Stéphane Michaud d'acquérir le lot numéro 6 623 396 du cadastre du Québec, d'une superficie de cinq mille (5 000) mètres carrés, lequel est adjacent à sa propriété existante dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Ville et Excavation Stéphane Michaud;

CONSIDÉRANT que le prix de vente des terrains situés du côté nord de l'avenue du Parc est de 0,35 \$ le pied carré;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de vente préparé par Me Claude Gagnon, notaire et soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de vente à intervenir avec Excavation Stéphan Michaud pour le lot numéro 6 623 396 du cadastre du Québec au coût de 18 837,46 \$ excluant les taxes et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-540**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE AVEC ICO TECHNOLOGIES INC.**

---

CONSIDÉRANT l'entente actuelle entre PG Solutions inc. et la Ville pour l'entretien et le soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne;

CONSIDÉRANT une correspondance de ICO Technologies inc. daté du 15 novembre 2024 informant la Ville du changement administratif du fournisseur du logiciel Première Ligne;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente doit être signée entre ICO Technologies inc. et la Ville afin de pouvoir bénéficier du maintien du support pour le logiciel Première Ligne;

CONSIDÉRANT les modalités générales et le contrat d'entretien et de soutien des applications produits par ICO Technologies inc. et soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente à intervenir avec ICO Technologies inc. et la Ville pour la fourniture et le support du logiciel Première Ligne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 au montant total de 7 477,11 \$ incluant les taxes et de désigner Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, le document Modalités générales et contrat d'entretien et de soutien des applications.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-541**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MADAME VÉRONIQUE DUCASSE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-270 de ce conseil procédant à l'embauche de Madame Véronique Ducasse au poste de technicienne juridique au Service du greffe au département du secrétariat et administration à compter du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT la période d'essai prévue à l'article 5.01 b) de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale par intérim de prolonger la période d'essai de Madame Ducasse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de prolonger la période d'essai de Madame Véronique Ducasse jusqu'au 25 avril 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-542

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MADAME LINE ST-PIERRE À TITRE DE CHARGÉE DE PROJET AU SERVICE DU GREFFE.**

---

CONSIDÉRANT l'échéance le 20 décembre 2024 du contrat de travail existant entre la Ville et Madame Line St-Pierre à titre de chargée de projet au Service du greffe;

CONSIDÉRANT les nombreux dossiers à traiter au Service du greffe en début d'année 2025 dont la rédaction de divers appels d'offres;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Madame Line St-Pierre pour continuer à occuper ses fonctions de chargée de projet au Service du greffe;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'embaucher Madame Line St-Pierre à titre de chargée de projet au Service du greffe à compter du 6 janvier 2025, et ce, jusqu'au 25 avril 2025, le tout suivant les termes du contrat soumis aux membres du conseil et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-543

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MONSIEUR SIMON RANCOURT À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET À LA DIRECTION GÉNÉRALE.**

---

CONSIDÉRANT l'échéance le 20 décembre 2024 du contrat de travail existant entre la Ville et Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail toujours présent à la direction générale à la suite du départ du directeur général pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Monsieur Simon Rancourt pour continuer à occuper ses fonctions de chargé de projet à la direction générale;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale à compter du 6 janvier 2025, et ce, jusqu'au 28 mars 2025, le tout suivant les termes du contrat soumis aux membres du conseil et d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-544

**DÉMISSION DE MONSIEUR JULIEN CARON À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 2 décembre 2024 de Monsieur Julien Caron faisant état de sa démission à titre d'ouvrier d'entretien au Service des travaux publics à compter du 13 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Julien Caron à titre d'ouvrier d'entretien et de le remercier pour ses bons services.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-545

**EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2024-2025.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant supplémentaire pour assurer le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de l'affichage de poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-130 de ce conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Jérémy Tremblay à titre de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 17 décembre 2024 au 26 avril 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-12-546

**VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À SERVICES KAM-AIDE DANS LE CADRE DE SA CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 25 septembre 2024 de Services Kam-Aide sollicitant la participation de la Ville à sa campagne de sociofinancement pour payer les travaux de reconstruction d'un mur de soutènement sur sa propriété qui s'est effondré au printemps dernier;

CONSIDÉRANT la nécessité de refaire le mur de soutènement pour assurer la sécurité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les coûts de reconstruction sont évalués à 220 000 \$;

CONSIDÉRANT que Services Kam-Aide est une entreprise d'économie sociale de soutien à domicile qui dessert tout le territoire du Kamouraska;

CONSIDÉRANT la nécessité que Services Kam-Aide puisse continuer d'offrir ses divers services à la population et majoritairement aux aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 2 000 \$ à Services Kam-Aide dans le cadre de sa campagne de sociofinancement.

\_\_\_\_\_  
Solange Morneau, mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2024-12-547 PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

Aucune question.

**2024-12-548 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 29.

\_\_\_\_\_  
Solange Morneau, mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

\_\_\_\_\_  
Solange Morneau, mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière